

Paris, le 29/06/2010

**Commission d'examen des règlements
fédéraux relatifs aux équipements sportifs**

Le Président

DS.B3/DM/141

AVIS n°2010-005

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES) s'est réunie le mardi 29 juin 2010 au secrétariat d'Etat aux sports.

Au cours de cette réunion, la CERFRES a examiné le projet de règlement des installations sportives de la Fédération française d'athlétisme (FFA).

- Vu les articles R. 142-2 et 3 du code du sport,
- Vu le projet de règlement des installations sportives de la FFA et sa notice d'impact, transmis par le secrétariat d'Etat aux sports le 7 avril 2010,
- Vu les échanges de courriers entre les associations nationales d'élus et la FFA intervenus au cours des mois de mai et de juin 2010,
- Entendu les représentants de la FFA,
- Entendu les membres de la CERFRES,

Considérant les demandes de précision ou les observations formulées par ses membres, notamment quant à la prise en compte des installations existantes, aux dimensions des aires de saut à la perche et des cages de lancer de disque et de marteau, au niveau d'éclairage, à la capacité des vestiaires, à la capacité d'accueil des participants en tribune et à la distinction explicite des dispositions ne constituant que des recommandations,

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs formule l'avis suivant :

Avis favorable sous réserve d'intégration des modifications convenues en séance.

Noël de SAINT PULGENT